



**Recrutement sur dossier
puis entretien oral**

BAC PRO Métiers de la Sécurité



<https://carriat.ent.auvergnerrhonealpes.fr/voie-professionnelle/filiere-securite/>

CONTENU DU PARCOURS DE FORMATION

Disciplines générales

15h

Français / Histoire-Géographie	(3,5h)
Mathématiques (1,5h)	
Anglais	(2h)
Espagnol	(1,5h)
E.P.S.	(2,5h)
Arts appliqués	(1h)
Accompagnement personnalisé	(3h)

Enseignement professionnel

15h

Pratique professionnelle	(11h)
+ co-intervention Français:	(1h)
+ co-intervention Mathématiques:	(1h)
Prévention Santé Environnement	(1h)
Economie - Droit	(1h)

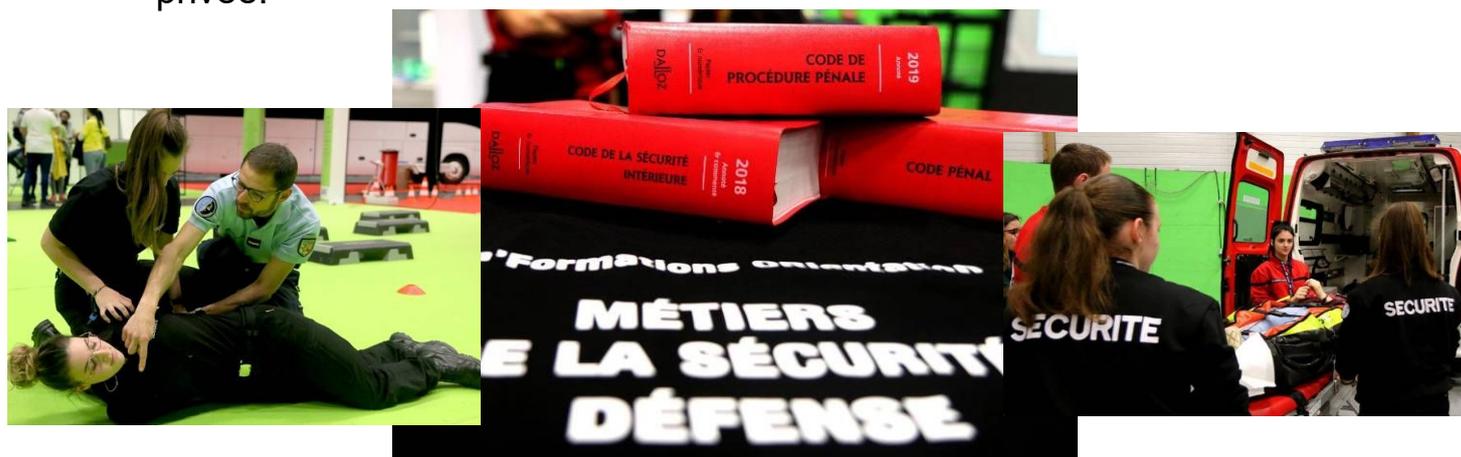
Toute personne qui s'engage dans cette filière doit, avant d'entrer en formation, être consciente des exigences imposées par le secteur professionnel pour accéder à un emploi, en particulier en termes de **capacités physiques** et de **moralité**.

L'enseignement professionnel repose sur des situations professionnelles qui s'appuient sur quatre fonctions :

- La sécurité dans les espaces publics et Privés
- La sécurité incendie
- Le secours à personne
- La prévention
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement

Les séquences pédagogiques permettent aux élèves d'être véritablement acteurs de leurs apprentissages et leur donnent l'occasion de pratiquer les gestes exigés dans les métiers de la sécurité.

- À la fin de l'année de première, l'élève se voit remettre une attestation de réussite intermédiaire qui lui permettra de faire une demande de carte professionnelle au CNAPS afin d'exercer des missions d'agent de sécurité privée.



COMPÉTENCES MISES EN OEUVRE

L'élève devra maîtriser :

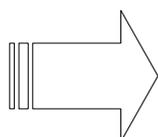
- Les **connaissances** dans les domaines suivants :
 - Communication avec les partenaires avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
 - Droit appliqué à la profession,
- Les principales **compétences** suivantes :
 - Identifier son rôle en opération,
 - Percevoir le danger et réagir en conséquence,
 - Identifier la conduite à tenir face à des situations spécifiques,
 - Appliquer l'ensemble des connaissances acquises,
 - Maîtriser les techniques et les manœuvres,
 - Réagir en toute sécurité.

Attention : En début de cursus, afin de s'assurer de la bonne moralité des élèves, une demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sera adressée au CNAPS. Une simple mention sur le casier judiciaire ou sur le fichier de traitement d'antécédent judiciaire entraînera un refus de délivrance de cette autorisation et par la suite de la carte professionnelle nécessaire pour exercer les missions de sécurité privée.

Comportement professionnel :

- **Attention, concentration, rigueur,**
- **Autonomie, réactivité, adaptabilité,**
- **Esprit d'initiative, discrétion**
- **Disponibilité,**

PÉRIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE



Des périodes de formation professionnelle **en entreprise** Sont intégrées dans la scolarité (sur les 3 ans).

Les PFMP des classes de seconde (sécurité privée) et première (sécurité civile pompiers et sécurité publique) doivent permettre au jeune de découvrir toutes les fonctions du diplôme.

En terminale, l'élève choisit une dominante :

« Sécurité Publique et Sûreté » en Police ou Gendarmerie ou « Sécurité Incendie » aux pompiers ou service de sécurité Incendie

Les PFMP de terminale sont alors réalisées dans des structures présentant des activités de la dominante choisie.

(Pour la dominante « Sécurité Incendie aux pompiers», l'engagement sapeur-pompier volontaire sera demandé à l'entrée de la classe de terminale)
Ces périodes sont supports d'évaluation pour le Baccalauréat.

APRÈS LA FORMATION

Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) après concours dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

Les « Métiers de la sécurité » se déclinent autour d'un triptyque regroupant :

- la sécurité publique :

Police Nationale, police municipale, gendarmerie Nationale, administration pénitentiaire, administration des douanes.

- la sécurité civile :

Sapeur-pompier professionnel, sapeur-pompier militaire ou sapeur-pompier volontaire

- la sécurité privée :

Agent de sécurité (contrôle d'accès, surveillance, gardiennage) agent de sécurité incendie, chef d'équipe de sécurité incendie.

- Poursuites d'étude :

- Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.) Management Opérationnel de la Sécurité (MOS),
- Bachelor Universitaire Technologique (B.U.T.) Hygiène Sécurité Environnement (H.S.E.),
- Toutes poursuites d'études après un Baccalauréat à la faculté.



Période de Formation en Milieu Professionnel
Centre de Formation de la Police Nationale - Chassieu
1PRO5 - 5 au 9 octobre 2020



1 rue de Crouy
01000 BOURG-EN-BRESSE

@ 0010016m@ac-lyon.fr



<https://carriat.ent.auvergnerrhonealpes.fr>

📞 04 74 32 18 48

